

**COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 17

Conseillers présents : 15

Nombre de pouvoirs : 1

Affiché le 19 décembre 2025

**Conseil municipal du 17 DECEMBRE 2025**

**Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS**

Étaient présents : Mme BAUER Carine, M. BOHR Freddy, Mme DIEMER Estelle, Mme ERNE HEINTZ Valentine, M. GASS Charles, Mme GROSJEAN Michèle, Mme KRAEMER Anne-Marie, M. LUX Pierre, M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, Mme NIESS Laetitia, M. REYMUND Antoine, M. URBAN Jean-Marc, Mme ZEISSLOFF Patricia.

Absents excusés : M. DIEMER Steve qui donne pouvoir à M. BOHR Freddy, M. KRENCKER Julien

Secrétaire de séance : M. BOHR Freddy

**3. OBJET : POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE – EMBAUCHE D'UN AGENT CONTRACTUEL**

Vu la création du poste d'agent technique par délibération n°2 du 29 avril 2025,

Vu la vacance du poste et la candidature d'un agent non titulaire,

Vu la délibération n°3 du 2 septembre 2025,

Vu le renouvellement du contrat,

Vu la décision selon laquelle cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut pas l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-14 du code général de la fonction publique.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 558 Indice majoré : 478 du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe échelon 10 pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à six mois, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de vacance de poste.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- **Décide** que le poste d'adjoint technique peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-14 du code général de la fonction publique.
- **Décide** de renouveler le contrat avec un agent contractuel dans les conditions citées plus haut à partir du 15 janvier 2026 pour une durée de six mois renouvelables.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



La secrétaire de séance  
Accusé de réception en préfecture  
067-216700344-20251217-20251712-03-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025  
Freddy BOHR